

SITES REMARQUABLES POUR L'AVIFAUNE

LIGERIENNE EN LOIRE ATLANTIQUE

INTRODUCTION

J. Lebail

Ce document a pour but d'inventorier les principaux secteurs remarquables pour l'avifaune de la vallée de la Loire dans notre département. Cet inventaire ne se veut pas exhaustif et peut s'avérer vite dépassé par le fait de l'instabilité et de la mobilité de certains sites.

La première partie est consacrée aux différents milieux naturels ligériens et précise leurs intérêts en fonction des exigences et du cycle annuel de l'avifaune, ainsi que des variations de potentialité d'accueil.

La seconde partie présente les principaux sites remarquables en précisant leurs intérêts pour l'avifaune. Chaque zone a été notée suivant l'échelle de cotation des espaces naturels adoptée par le C.N.P.N. (Conseil National de la Protection de la Nature).

Et enfin, la troisième partie, qui concerne les dégradations, les menaces et les mesures de protection.

La variété et l'originalité de l'avifaune sont parmi les éléments les plus remarquables du patrimoine naturel de la vallée de la Loire.

Une étude menée dans la région Centre, sur l'avifaune de la Loire, montre que 34 % d'espèces sont nicheuses, 88 % migratrices, 43 % hivernantes et 27 % estivantes. Certaines espèces appartiennent à plusieurs de ces catégories.

1. LES MILIEUX NATURELS LIGERIENS ET L'AVIFAUNE

La Vallée de la Loire comprend :

1.1. LA ZONE FLUVIALE

- 1.1.1. Le lit mineur ou apparent : Tracé entre les deux ressauts de berges, il inclut différents habitats :
- a) L'eau libre : C'est le milieu d'alimentation des espèces piscivores (Grands Cormorans, Grèbes, Sternes, Balbuzards Pêcheurs etc...). C'est aussi un lieu de remise pour quelques espèces (Canards, Goélands, Mouettes). Certaines espèces insectivores fréquentent ce milieu au printemps et en été lors des éclosions d'insectes apparues au ras de l'eau (Guifettes, Martinets, Hirondelles etc...).
 - b) Les Grèves et les Vasières : Formées par les accumulations de sable, les grèves font partie des milieux les plus remarquables de la Vallée. En période de nidification, ce milieu accueille des espèces (Sternes, Petits Gravelots) très adaptées aux conditions particulièrement difficiles (absence de couvert végétal, température diurne très élevée en été, risque de submersion lors des crues).
Quelques espèces s'y regroupent pour y former des reposoirs (Mouettes, Goélands, Grands Cormorans, Hérons...).
Les Vasières découvertes en période d'étiage accueillent de nombreuses espèces qui s'y nourrissent (Canards, Limicoles, Hérons). Lors de la migration pré et postnuptiale, les Vasières du cours de la Loire ont un rôle primordial comme lieu d'étape pour certains limicoles (Grands Gravelots, Guifettes etc...).
 - c) Les Iles : De superficie variable, de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares et principalement formées de prairies ou par le bocage, elles abritent une avifaune nicheuse voisine ou identique à celle de la ripisylve et de la prairie naturelle. La relative tranquillité des îles boisées permet à certaines espèces d'y former des colonies en nidification (Corbeaux Freux) ou des dortoirs (Grands Cormorans, Hérons).
 - d) Les Berges : Lorsqu'elles sont sapées, quelques espèces s'y installent pour y nicher en creusant le substrat meuble pour placer leur nid au fond d'un boyau (Hirondelles de Rivage, Martin Pêcheur).

1.1.2. Le Lit majeur : Il s'étend au-delà des berges du lit apparent et reçoit les débordements du fleuve lors des crues.

On y trouve les milieux suivants :

a) Les Marais et les Boires : Formés sur les affluents de la Loire, les marais constituent un milieu de gagnage et de remise pour de nombreuses espèces. Lors de la nidification, au passage et en hivernage, ils abritent une avifaune caractéristique (Canards, Oies, Limicoles, Grèbes, Rallidés...). Ils sont d'une importance primordiale comme étape migratoire pour de nombreuses espèces (Limicoles, Canards etc...).

Les Boires sont les anciens bras de la Loire et les innombrables trous d'eau d'origines naturelle ou artificielle. On y retrouve une avifaune inféodée au milieu palustre. Elles jouent le même rôle d'accueil pour l'avifaune que les marais.

b) Les Prairies naturelles humides : Ce milieu devenu rare est particulièrement remarquable en période de nidification, au passage pré-nuptial et en hivernage. On y trouve une avifaune nicheuse caractéristique (Râles des Genêts, Traquets Tariers...). En hiver et au printemps, ces prairies constituent un site d'étape et d'hivernage important (Limicoles, Canards).

c) La Ripisylve et le Bocage : Ce milieu constitué par la saulaie ripicole et l'ormail-frénais, abrite une avifaune particulièrement riche et variée. On y retrouve les espèces inféodées aux forêts de feuillus (Petits Passereaux, Rapaces etc...). De nombreux petits passereaux y font escale lors de leur migration (Gobes Mouches, Pouillots etc...).

Le Bocage abrite une avifaune forestière appauvrie que l'on rencontre sur les coteaux aux abords du val ainsi que quelques espèces caractéristiques des lisières.

1.2. LA ZONE ESTUAIRIENNE

Cette vaste zone humide comporte des milieux déjà représentés en aval (prairies humides, marais, îles...) mais soumis aux influences maritimes (marées, eau salée). On notera la présence d'espèces liées au littoral (Tadornes, Avocettes...).

1.2.1. Marais, Prairies naturelles : Voir 1.1.

1.2.2. Les Roselières : Constituées par la phragmitaie dense, les rose-lières sont particulièrement étendues en Basse Loire. De nombreuses espèces palustres et notamment celles inféodées à la phragmitaie y trouvent refuge lors de la nidification. Lors de leur migration, plusieurs espèces de passereaux y séjournent pour reconstituer leurs réserves de graisse indispensables pour poursuivre leur voyage. D'autres espèces y forment des dortoirs importants pouvant rassembler des centaines, voire des milliers d'individus (Hirondelles, Bruants, Bergeronnettes etc...)

1.2.3. Îles, Bancs et Vasières : Îles et bancs sont utilisés par les canards comme remise diurne, ainsi que de reposoir de marée haute pour les limicoles qui se nourrissent sur les vasières. Aux passages et en hivernage, l'estuaire est un des principaux sites littoraux d'importance pour l'avifaune aquatique migratrice (Valeur internationale et nationale suivant les espèces).

2. DEFINITION DE L'ECHELLE DE COTATION DES ESPACES NATURELS (Echelle C.N.P.N.)

Pour cet inventaire des sites d'intérêts ornithologiques de la Vallée de la Loire, seul, le critère zoologique a été retenu :

- non cartographié : sans objet particulier (sauf omission ou manque de prospection);
- intéressant : Z 1 : Ensemble d'espèces liées à un biotope et présentant des caractéristiques précises en relation en relation avec le milieu ;
- Très intéressant : Z 4 : La faune, liée à un milieu, comporte des espèces rares ;
- Exceptionnel : Z 9 : La zone constitue une zone de rassemblement migratoire capitale sur le plan international.

Chaque site est décrit et numéroté de l'estuaire vers l'amont.

Par commodité ou par souci d'exactitude, certains sites très liés ont été regroupés, bien que parfois éloignés géographiquement.

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 1

ESTUAIRE DE LA LOIRE

REFERENCE : Carte IGN 1/25 000 : Paimboeuf 1-2 ; Saint-Nazaire 3-4

LOCALISATION : Communes de Saint-Nazaire, Montoir de Bretagne, Donges, Paimboeuf, Corsept, Saint-Brévin les Pins.

DESCRIPTION : Vasières découvertes à marée basse, bancs immergés.

- INTERETS :
- Site de nidification d'importance nationale pour plusieurs espèces liées au littoral (Tadorne de Belon, Avocette, Echasse, Chevalier Gambette, Gravelot à collier interrompu, Gorge Bleue).
 - Site d'étape d'importance nationale et internationale pour plusieurs espèces de limicoles et de canards.
 - Site d'hivernage d'importance nationale et internationale pour quelques espèces de limicoles et Canards. Les espèces remarquables ainsi concernées sont : Canard Souchet, Canard Pilet, Tadorne de Belon et Avocette.
 - Zone de refuge hivernal lors de fortes vagues de froid.

Situé sur la voie de migration du littoral occidental, l'estuaire Loire constitue un des sites de grand intérêt pour l'avifaune migratrice paléarctique, comme site d'étape ou d'hivernage. Pour ces raisons, cette zone figure dans "A preliminary of Wetlands of International Importance for Waterfowl in West Europe and Northwest Africa (Scott 1980).

Cotation d'après les critères zoologiques : Z 9

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
GRAND CORMORAN	4 - 5	4	H	< 300
TADORNE DE BELON	5 et 3 N	4 et 2 N	M + H	3 500
CANARD PILET	5	3	N	5 couples
CANARD SOUCHET	5	4	M + H	< 700
HUITRIER PIE	5	4	M + H	< 5 000
AVOCETTE	5 et 3 N	4 et 2 N	M + H	< 300
GRAND GRAVELOT	5	3	N	4 500
COURLIS CENDRE	5	2 - 3	M + H	15 couples
PETIT GRAVELOT	4 N	2 N	M + H	20
GRAVELOT A COLLIER INT.	3 N	1 N	N	< 400
PLUVIER ARGENTE	5	3 - 4	N	< 5 couples
VANNEAU HUPPE	6 et 4 N à 5 N	4 - 5	M + H	< 400
BEGASSEAU VARIABLE	6	4 - 5	M + H	< 500
ECHASSE BLANCHE	3 N	1 N à 2 N	M + H	< 3 000
COURLIS CORLIEU	5	3 - 4	N	< 5 couples
BARGE ROUSSE	5	3 - 4	M	< 100
			M + H	< 50

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

SITE n° 2

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 2

BASSE LOIRE

(Prairies de Tenue, Buzay, Bouée, Lavau, Couëron,
Saint-Etienne de Montluc, Ile du Massereau, et Pierre Rouge)

REFERENCE : Carte IGN 1/25 000 : Paimboeuf 1-2-3-4-7-8 Nantes 5-6

LOCALISATION : Communes de Paimboeuf, Donges, Lavau, Bouée, Cordemais,
Frossay, Vue, St-Etienne de Montluc, Couëron, St-Viaud,
Le Pellerin, St-Jean de Boiseau, La Montagne, Bouguenais.

DESCRIPTION : Prairies naturelles périodiquement inondables, roselières,
saulaies. Iles alluvionnaires submersibles lors des
grandes marées, vasières.

INTERETS :

- Site de nidification d'importance internationale pour le
Rôle des Genêts, et d'importance nationale pour les espèces
suivantes : Grèbe Castagneux, Héron Cendré, Butor Etoilé(?)
Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Busard des Roseaux,
Marouette Ponctué, Barge à queue noire, Bergeronnette
Printanière, Traquet Tarier, Mésange à moustaches, Locustelle
Luscinioïde, Rousserolle Turdoïde, Phragmite des Joncs,
Cisticole.
La Basse Loire constitue un des principaux sites de nidi-
fication du département pour les espèces suivantes :
Butor Etoilé (?), Sarcelle d'été, Sarcelle d'hiver, Busard
des Roseaux, Marouette Ponctué, Barge à queue noire (rare
en France), Mésange à moustaches, Rousserolle Turdoïde.

- Site d'étape d'importance nationale et internationale pour
les Canards, les Limicoles et plusieurs espèces de petits
passereaux. Les grandes roselières encore existantes
accueillent lors des passages migratoires de nombreuses
espèces de petits passereaux (Fauvettes, Fauvettes aquatiques,

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur
GRAND CORMORAN	4 à 5	4	H < 300
HERON CENDRE	4	4 N	N < 200 couples (Ile Pierre Rouge)
HERON POURPRE	3 N à 4 N	2	M + H M
BUTOR ETOILE	3 N à 4 N	2 et 2 N	M + H N ?
OIE CENDREE	3	3 H et 4 posés	M < 100 H < 30
TADORNE DE BELON	4 - 5	4	M + H
CANARD COLVERT	6	5 et 4 N	N + M + H < 2 000
CANARD CHIPEAU	5	2 - 3	M + H < 20
CANARD SIFFLEUR	4 - 5	3 - 4	M + H < 800
SARCELLE D'HIVER	6	5 et 2 N	N+M+H < 11 000
BALBUZARD PECHEUR	3 - 4	2	M
MILAN NOIR	4 - 5	3 et 2 N	N + M
BUSARD DES ROSEAUX	3 N	3 et 2 N	N+M+H
BUSARD ST MARTIN	4	2	H < 5
FAUCON PELERIN	3	1	H < 5
FAUCON HOBEREAU	3 - 4	2 et 2 N	N + M
FAUCON EMERILLON	4	2	M < 5 + H
CAILLE DES BLES	5 N	2 et 2 N (?)	N + M
RALE D'EAU	5 N	4 et 3 N	N+M+H

(1) Hivernants et Migrateurs

1 = moins de 10 oiseaux
2 = moins de 100 oiseaux
3 = moins de 1.000 oiseaux
4 = moins de 10.000 oiseaux
5 = moins de 100.000 oiseaux
6 = moins de 1.000.000 oiseaux
7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

1 N = moins de 10 couples
2 N = moins de 100 couples
3 N = moins de 1.000 couples
4 N = moins de 10.000 couples
5 N = moins de 100.000 couples
6 N = moins de 1.000.000 couples
7 N = plus de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

Pouillots, Bruants, etc...) qui y font escale pour reconstituer leurs réserves, indispensables à la poursuite de leur migration vers leurs quartiers d'hiver africains ou leurs lieux de nidification nord-européens. D'autres espèces s'y concentrent en dortoirs (Hirondelles, Bergeronnettes, Bruants...) pouvant rassembler des centaines, voire des milliers d'individus.

Les prairies constituent des sites de pose et de nourrissage pour les Limicoles lors de leur migration. Les principales espèces ainsi concernées sont : le Vanneau huppé, le Pluvier Doré, la Barge à queue noire, la Bécassine des marais, et les Courlis Cendré et Corlieu.

- En hivernage, cette zone constitue avec l'estuaire, un site d'hivernage d'importance nationale et internationale pour de nombreuses espèces de Limicoles, Canards et Hérons... Les espèces les plus remarquables sont : Sarcelle d'hiver (un des principaux sites d'hivernage français), Canard Siffleur, Bécassine des marais, Chevalier Combattant (hivernant rare en Europe occidentale), Vanneau Huppé, Pluvier Doré, Oie Cendrée (hivernantes peu nombreuses en France), Faucon Pèlerin (espèce devenue rare en France).

- Zone de refuge hivernal lors des coups de froid importants.

COTATION des milieux naturels d'après les critères zoologiques : 2,9

DEGRADATIONS ET MENACES :

Cette zone subit des transformations importantes depuis quelques années :

- Remblaiement des milieux essentiels pour l'avifaune roselières, prairies humides, vasières).

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant	M = Migrateur N = Nicheur
MARQUETTE PONCTUEE	4 N	3 et 2 N (?)	N + M	
RALE DES GENETS	4 N	3 N	N	600 à 800 chant
POULE D'EAU	6	5 et 4 N	N+M+H	
FOULQUE	5	5 et 4 N	N+M+H	< 1 000
PETIT GRAVELOT	4 N	3 et 2 N	N + M	< 5 couples
PLUVIER DORE	5	3 à 4	H + M	< 200
VANNEAU HUPPE	6 et 4 N à 5 N	4 à 5 et 3 N	N+M	H < 6 000 >
CHEVALIER COMBATTANT	5	4	H + M	< 50
COURLIS CENDRE	5	3 - 4	N + H	< 100
COURLIS CORLIEU	5	3 - 4	M	< 100
ARGE A QUEUE NOIRE	5 et 2 N	4 et 1 N	M	< 500
BECASSINE DES MARAIS	5	4	N	< 5 couples
MOUETTE RIEUSE	6	6	H + M	< 3 000
GOELAND CENDRE	5	3 - 4	H	
GUILFETTE NOIRE	5	3 - 4	M	
GUILFETTE MOUSTAC	4	3	M	
ALOUETTE DES CHAMPS	6 et 7 N	7 et 5 N	N+M+H	
HIRONDELLE DE CHEMINEE	7	7 - 6	M	(dortoir)
HIRONDELLE DE RIVAGE	5	5		
PIPIT FARLOUSE	6	4	M + H	

(1) Hivernants et Migrateurs

1 = moins de 10 oiseaux
 2 = moins de 100 oiseaux
 3 = moins de 1.000 oiseaux
 4 = moins de 10.000 oiseaux
 5 = moins de 100.000 oiseaux
 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

1 N = moins de 10 couples
 2 N = moins de 100 couples
 3 N = moins de 1.000 couples
 4 N = moins de 10.000 couples
 5 N = moins de 100.000 couples
 6 N = moins de 1.000.000 couples
 7 N = plus de 1.000.000 couples

SITE n°2 (suite)

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur
BERGERONNETTE PRINT.	5 N	4 et 3 N	N + M
PIE GRIECHE ECORCHEUR	6 N	2 N	N
LOCUSTELLE TACHETEE	5	3 (?)	M
LOCUSTELLE LUSCINOIDE	4 N	3 et 3 N	N + M
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	5 N	4 et 4 N	N + M
ROUSSEROLLE TURDOIDE	4 N	3 et 2 N	N + M
PHRAGMITE DES JONCS	5 N	4 et 3 N à 4 N	N + M
BOUSCARLE DE CETTI	5 N	4 et 4 N	N + H
CISTICOLE DES JONCS	5 N	4 N	N
FAUVETTE A TETE NOIRE	7	5 - 6	M
FAUVETTE DES JARDINS	6	5 - 6	M
POUILLOT VELOCE	7	6	M
POUILLOT FITIS	6	4 - 5	M
TRAQUET TARIER	5 N	3 N	N
GORGE BLEUE	4	3	M
GRIVE LITORNE	5	4	M + H
MESANGE A MOUSTACHE	4 N	3 et 3 N	N+M+H
BRUANT PROYER	6 N	4 N	N
BRUANT DES ROSEAUX	5	5 et 4 N	N+M+H

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
 2 = moins de 100 oiseaux
 3 = moins de 1.000 oiseaux
 4 = moins de 10.000 oiseaux
 5 = moins de 100.000 oiseaux
 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
 2 N = moins de 100 couples
 3 N = moins de 1.000 couples
 4 N = moins de 10.000 couples
 5 N = moins de 100.000 couples
 6 N = moins de 1.000.000 couples
 7 N = plus de 1.000.000 couples

SITE n° 2 (suite)

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	OBSERVATION D'ESPECES RARES DANS LA REGION
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
PHRAGMITE AQUATIQUE	3 à 4	1	M	
HYFOLAIS ICTERINE	4	1	M	

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 3

PRAIRIE DE MAUVES ET MARAIS DE SAINTE LUCE

REFERENCE : Carte IGN 1/25 000 : Nantes 7-8

LOCALISATION : Communes de Nantes et Sainte-Luce sur Loire.

DESCRIPTION : Prairies naturelles périodiquement inondables, marais et boires.

INTERETS :

- Cette prairie fait partie des principaux sites de nidification pour le Râle des Genêts dans le département (espèce en déclin dans toute l'Europe depuis le début du siècle). On y observe les espèces nicheuses caractéristiques des prairies (Bergeronnette Printanière, Traquet Tarier).
- Lors de la migration, la prairie et le marais servent d'escale pour plusieurs espèces, notamment Limicoles et Canards. Le marais de Ste Luce constitue une des dernières petites zones humides des abords de la Loire aux environs de Nantes. Ce site est particulièrement intéressant en période postnuptiale, puisqu'on y observe des rassemblements d'une espèce d'ardéidés peu nombreuse en France : le Héron Bihoreau (ces rassemblements concernent la population nicheuse du lac de Grand-Lieu, seul site de nidification de l'espèce dans le département). Ce marais constitue donc un site d'importance (remise et gagnage) lors de la dispersion postnuptiale de cette espèce.
- En hivernage, quelques espèces peuvent être observées en nombre sur la prairie lors des coups de froid (Vanneau, Pluvier Doré, Grive Litorne).

COTATION d'après les critères zoologiques : Z 1 à Z 4

DEGRADATIONS ET MENACES :

- Destruction et réduction de la prairie et du marais dues à l'extension de l'urbanisation et des voies de communication.
- Transformation de la prairie en zone de cultures (assèchement).
- Remblaiement (déjà bien avancé à proximité de la rocade).

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
GREBE CASTAGNEUX	4 N	3 N	N	< 5 couples
HERON BIHOREAU	4	2 N	M	< 30
CANARD COLVERT	5 N	4 N	N	< 10 couples
RALE D'EAU	5	3 - 4	M	
MARQUETTE PONCTUEE	4	2 - 3	M	
MARQUETTE DE BAILLON	2	1	M	
RALE DES GENETS	4 N	3 N	N	< 20 couples
POULE D'EAU	6 N	5 et 4 N	N + M + H	
VANNEAU HUPPE	6	4 - 5	M	< 500
PLUVIER DORE	5	3 - 4	M	< 100
ALOUETTE DES CHAMPS	7 N	5 N	N	< 10 couples
PIPIT FARLOUSE	6	4	M + H	
PIPIT SPIONCELLE	5	3 - 4	M + H	
BERGERONNETTE PRINT.	5 N	4 et 3 N	N	< 20 couples
CISTICOLE	5 N	4 N	M	< 5 couples
TRAQUET TARIER	5 N	3 N	N	< 15 couples
GRIVE MAUVIS	5	4	M + H	
GRIVE LITORNE	5	4	M + H	< 50
BRUANT PROYER	6 N	4 N	N	< 20 Couples
BRUANT DES ROSEAUX	5 N	4 N	N	< 20 couples

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 4

MARAIS DE GOULAINEREFERENCE : Carte IGN 1/25 000 : Vallet 5-6LOCALISATION : Communes : Basse-Goulaine, Haute Goulaine, Le Loroux Bottereaux, La Chapelle Heulin.DESCRIPTION : Zone humide intérieure : prés humides entrecoupés de douves, roselières et saulaies, lors des périodes de hautes eaux (hiver et printemps).INTERETS :

- Site d'étape d'importance nationale pour le Faucon Hobereau lors de la migration pré-nuptiale et dans une moindre mesure pour quelques espèces de limicoles, anatidés et petits passereaux.
- Site d'hivernage peu important, ceci étant dû à une pression de chasse trop importante ; les espèces concernées sont les Canards et les Limicoles.
- Site de nidification pour plusieurs espèces inféodées au milieu palustre (Canards, Rallidés, Fauvettes aquatiques, Rapaces, dont Busard des Roseaux).

COTATION des milieux naturels d'après les critères zoologiques : 2 †DEGRADATIONS ET MENACES :

- Pression de chasse importante limitant les potentialités d'accueil comme lieu de gagnage et de remise pour les Canards.
- Assèchement du au recalibrage des douves.

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur
GREBE HUPPE	5	3	M < 10
GREBE CASTAGNEUX	4 N	3 et 3 N	N+M+H
CANARD COLVERT	6 et 5 N	5 et 4 N	N+M+H
SARCELLE D'ETE	4 N	3 et 2 N	N + M
BUSARD DES ROSEAUX	3 N 3	2 N 3	N < 5 couples M + H < 20
FAUCON HOBEREAU	4	2	M < 20
RALE D'EAU	5 N	4 et 3 N	M + H N ?
POULE D'EAU	6 N	5 et 4 N	N+M+H
FOULQUE MACROULE	5 N	5 et 4 N	M+M+H
BECASSINE DES MARAIS	5	4	M + H
COUCOU GRIS	6 N	3 N	N + M
MARTIN PECHEUR	4	3	M + H
BERGERONNETTE DES RUIS.	5 N	2 N	N
LORIOT D'EUROPE	5 N	3 N	N + M
BOUSCARLE DE CETTI	5 N	3 N	N
PHRAGMITE DES JONCS	5 N	3 N à 4 N	N + M
CISTICOLE	5 N	4 N	N
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	5 N	4 et 4 N	N + M
BRUANT DES ROSEAUX	5 N	5 et 4 N	N+M+H

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 5

MARAI DE LA BOIRE DE MAUVESPRAIRIE DE LA SAUTERELLE ET MARAIS DE GOBERT

REFERENCE : Carte IGN/25 000 : Vallet 1-2

LOCALISATION : Communes de Thouaré-Sur-Loire, Carquefou, Mauves-Sur-Loire.

DESCRIPTION : Prairie humide inondable, Boire et marais.

INTERETS :

- Nidification : Boire et marais abritent en période de reproduction une avifaune intéressante (espèces inféodées au milieu palustre).

La prairie constitue un site d'importance primordiale pour la nidification du Râle des Genêts et pour plusieurs espèces de petits passereaux liés à ce milieu.

- Migration : Lors de leurs migrations, de nombreuses espèces transitent par ces marais et la prairie : Limâcoles (Vanneau, Pluvier Doré, Bécassine) ; Canards (uniquement lors des crues hivernales et printanières).

- Hivernage : En hiver, quelques espèces fréquentent en nombre la prairie (Vanneau Huppé, Grive Litorme, Mouette Rieuse).

QUALITE des milieux naturels d'après les critères zoologiques : Z 1 à Z 4

DEGRADATIONS ET MENACES :

- Transformation de la prairie naturelle en zone cultivable (Cultures maraichères, arboriculture ...).
- Assèchement du marais.

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
GREBE CASTAGNEUX	4 N 5	3 3	N < 5 couples M + H < 20	
CANARD COLVERT	5 N	4 N	N < 10 couples	
RALE DES GENETS	4 N	3 N	N < 20 couples	
POULE D'EAU	6 N	5 et 4 N	N+M+H	
FOULQUE MACROULE	5 N 6	4 N 5	N < 5 couples M + H < 100	
VANNEAU HUPPE	5	4 - 5	M + H < 1 000	
PLUVIER DORE	5	3 - 4	M + H < 100	
BECASSINE DES MARAIS	5	4	M + H < 50	
BECASSINE SOURDE	3 - 4	2 - 3	M + H 1 - 2	
MOUETTE RIEUSE	6	6	M + H < 2 000	
PIGEON COLOMBIN	4	2 - 3	H < 50	
MARTIN PECHEUR	4	3	M + H	
ALOUETTE DES CHAMPS	7 et 7 N	5 N	N+M+H	
PIPIP FARLOUSE	6	4	M + H	
BERGERONNETTE PRINT.	5 N	4 et 3 N	M N < 30 couples	
CHOUCAS	5 N	4	M + H < 1 000	
CORBEAU FREUX	5	5	M + H < 1 000	
BOUSCARLE DE CETTI	5 N	3 N	N	
PHRAGMITE DES JONGS	5 N	3 N	N+M+H	

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

SITE n° 5 (suite)

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
CISTICOLE	5 N	4 N	N + H	
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	5 N	4 et 4 N	N + M	
TRAQUET TARIER	5 N	3 N	N <	20 couples
GRIVE LITORNE	5	4	M + H <	500
BRUANT PROYER	6 N	4 N	N <	30 couples
BRUANT DES ROSEAUX	5 N	4 N et 5	N+M+H	

(1) Hivernants et Migrateurs

1 = moins de 10 oiseaux
 2 = moins de 100 oiseaux
 3 = moins de 1.000 oiseaux
 4 = moins de 10.000 oiseaux
 5 = moins de 100.000 oiseaux
 6 = moins de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

1 N = moins de 10 couples
 2 N = moins de 100 couples
 3 N = moins de 1.000 couples
 4 N = moins de 10.000 couples
 5 N = moins de 100.000 couples
 6 N = moins de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 6

GREVES DE SAINT SIMON

REFERENCE : Carte IGN 1/25 000 : Vallet 1-2

LOCALISATION : Commune de La Chapelle-Basse-Mer.

DESCRIPTION : Grèves et hautes grèves submersibles lors des grandes marées et des crues. Ripisylve.

INTERETS :

- Site d'étape lors de la migration pré et post-nuptiale pour plusieurs espèces de Limicoles (Chevalier, Bécasseau etc...).
- Site de nidification pour le Petit Gravelot et occasionnellement pour la Sterne Naine et la Sterne Pierregarin, ainsi que pour quelques espèces de petits passereaux (Rousserolle, Cisticole, Bruant des Roseaux etc...).

NOTATION d'après les critères zoologiques : Z 1 à Z 4

DEGRADATIONS ET MENACES :

- Extraction de sable.
- Nombreux dérangements pour l'avifaune nicheuse dus à la surfréquentation du site par les pêcheurs et les promeneurs.

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur
CANARD COLVERT	5 N	4 N	N < 10 couples
PETIT GRAVELOT	4 N	N	N < 10 cpls + M
CHEVALIER GUIGNETTE	5	3	M < 20
CHEVALIER CULBLANC	5	3	M < 5
CHEVALIER GAMBETTE	5	3 - 4	M < 30
CHEVALIER ARLEQUIN	5	3 - 4	M
CHEVALIER ABOYEUR	5	3 - 4	M < 10
ALOUETTE DES CHAMPS	7 N	5 N	N < 10 couples
CISTICOLE	5 N	4 N	N < 5 couples
ROUSSEROLLE EFFARVATTE	5 M	4 et 4 N	N + M
BRUANT DES ROSEAUX	5 N	5 et 4 N	N+M+H

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

SITE n° 7 et 14

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur
GRAND CORMORAN	H= 4 à 5	H= 4	H= 400 à 450

NUMEROS DE SITES : 7 et 14

ILES PERDUE ET MESLET

REFERENCE : Carte IGN 1/25 000 , Vallet 1-2 et Varades.

LOCALISATION : Communes de Oudon (Ile Perdue) et du Fresne-Sur-Loire (Ile Meslet)

DESCRIPTION : Iles boisées.

INTERETS :

- Ces deux îles accueillent, à partir de l'automne et durant tout l'hiver, deux dortoirs regroupant une partie de la population hivernante du Grand Cormoran sur le cours inférieur de la Loire (Loire Atlantique, et une partie du Maine-et-Loire).
- Le cours inférieur de la Loire fait partie des dix principaux sites d'hivernage français pour le Grand Cormoran.

COTATION des milieux naturels d'après les critères zoologiques : Z 4

DEGRADATIONS ET MENACES :

- Dérangements sur les dortoirs par les chasseurs.
- Disparition de la strate arborescente.
- Destruction des îles ou parties d'îles.

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 8 et 10

GREVES DE L'ILE MACRIERE ET DE L'ILE BOIRE ROUSSEREFERENCE : Carte IGN/25 000 :Ancenis 7-8LOCALISATION : Communes d'Oudon, St Géréon, Anetz.DESCRIPTION : Grèves submersibles.INTERET :

- Site d'étape pour plusieurs espèces de limicoles lors de la migration pré et post-nuptiale.
- Site de nidification pour le petit gravelot et occasionnellement pour les sternes naine et pierregarin.

COTATION D'APRES LES CRITERES ZOOLOGIQUES : Z 1 à Z 4DEGRADATIONS ET MENACES :

- Dérangements pour l'avifaune nicheuse des grèves, Extraction de sable.

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant	M = Migrateur N = Nicheur
GRAND CORMORAN	4 à 5	4	H	
PETIT GRAVELOT	4 N	2 N 4	N <	20 couples
CHEVALIER GUIGNETTE	5	3	M <	40
CHEVALIER GAMBETTE	5	3 - 4	M <	70
CHEVALIER ABOYEUR	5	3 - 4	M <	5

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

NUMERO DE SITE : 9

MARAI DE GREE ET DE MERONREFERENCE : Carte IGN 1/25 000 Ancenis 7 - 8LOCALISATION : Communes d'Ancenis, Saint-Herblon, Anetz.DESCRIPTION : Zones humides intérieures : prairies naturelles périodiquement inondées et marais permanents.

INTERETS : - Site d'escale d'importance nationale, surtout lors de la migration pré-nuptiale pour plusieurs espèces d'Anatidés et de Limicoles. Les espèces concernées sont : le Canard Pilet, Sarcelle d'été, Canard Souchet, Canard Chipecau, Barge à queue noire, Chevalier Combattant, et dans une moindre mesure l'Oie Cendrée.

Ces marais constituent une halte d'importance pour plusieurs autres espèces : Grèbes, petits passereaux (Hirondelles, Bergeronnettes, Pipits etc...).

Lors de la migration post-nuptiale, ces deux marais constituent une zone d'escale d'importance pour la Bécassine des marais.

- Site d'hivernage d'importance nationale pour le Vanneau Huppé et dans une moindre mesure pour la Bécassine, le Canard Siffleur, le Canard Souchet, la Sarcelle d'hiver, le Fuligule Morillon (fortes perturbations dues à la chasse).

- Zone de refuge hivernal pour les Anatidés et les Limicoles lors de fortes vagues de froid (Cygne de Bewick, etc...).

- Dortoir hivernal de Laridés, très important pour le Goëland Brun et dans une moindre mesure pour la Mouette Rieuse.

- Site de nidification d'importance nationale et départementale pour plusieurs espèces liées au milieu palustre et aux prairies : Grèbe Castagneux, Sarcelle d'été, Canard Souchet, Bergeronnette Printanière, Traquet Tardif.

COTATION des milieux naturels d'après les critères zoologiques : 24DEGRADATIONS ET MENACES :

- Abaissement du niveau de la Loire, ce qui a pour conséquence l'assèchement progressif du marais.
- Ce marais présente de fortes potentialités d'accueil de Canards Souchets et Siffleurs en hivernage (ainsi que plongeurs), limitées du fait de la pression de chasse en décembre, janvier et février.
- Mise en populiculture, drainage.
- Pression urbaine et industrielle, rocade à proximité (mal isolée).

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
GREBE HUPPE	5 et 4 N	3 2 N	M + H < 20 N < 0 à 5 couples	
GREBE A COU NOIR	5	2	M < 5	
GREBE CASTAGNEUX	4 N	3 N 3	N < 5 couples M + H < 20	
HERON CENDRE	5	4	M + H < 100	
CYGNE DE BEWICK	1 à 2	1	H (hivers froids)	
OIE CENDREE	5	3 (posés)	M < 50 (Hivernage potentiel)	
CANARD COEVERT	5 N 6	4 N 5	N < 10 couples M + H < 200	
CANARD CHIPEAU	5	2 - 3	M < 40	
CANARD PILET	5	3	M < 250	
CANARD SIFFLEUR	5	3 - 4	M + H < 1200	
SARCELLE D'HIVER	5 et 3 N	5 et 2 N	M + H < 100 N ?	
SARCELLE D'ETE	4 4 N	3 2 N	M < 50 N < 5 couples	
CANARD SOUCHET	5 3 N	4 1 N à 2 N (rare)	M + H < 200 N (occasionelle) 1 à 2	
FULIGULE MORILLON	5	4	M + H < 70	
FULIGULE MILOUIN	5	4	M + H < 125	
BUSARD DES ROSEAUX	5	3	M < 5	
CAILLE DES BLES	5	2 N	N < 5 couples	

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
POULQUE MACROULE	5 N 6	4 N 5	N < M + H <	15 couples 200
VANNEAU HUPPE	6 4 N à 5 N	4 - 5 3 N	M + H < N <	5 000 5 cpl occ.
PLUVIER DORE	5	3 - 4	M + H <	100
BECCASSINE DES MARAIS	5	4	M + H <	200
BARGE A QUEUE NOIRE	5	4	M <	250
CHEVALIER GAMBETTE	5	3 - 4	M <	25
CHEVALIER ARLEQUIN	5	3 - 4	M <	30
CHEVALIER ABOYEUR	5	3 - 4	M <	60
CHEVALIER COMBATTANT	5	4	M <	200
GOELAND BRUN	4 - 5	4 - 5	H =	400 à 600 (dortoir)
MOUETTE RIEUSE	6	5	M + H	2 à 3 000
GUIFETTE NOIRE	5	3 - 4	M <	10
ALOUETTE DES CHAMPS	7 N	5 N	N	
PIPIP FARLOUSE	6	4	M + H	
PIPIP SPIONCELLE	5	3	M + H	
BERGERONNETTE PRINT.	5 N 5 N	3 N 3 N	N < M	40 couples
BERGERONNETTE GRISE	6	5	M + H	
TRAQUET TARIER	5 N	3 N	N <	20 couples

SITE n° 9 (suite)

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur
BRUANT PROYER	6 N	4 N	N < 5 couples
BRUANT DES ROSEAUX	5 N	4 N	N + M < 15 couples
CISTICOLE	5 N	3 N à 4 N	N < 15 couples

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 11

PRAIRIE DE LA GRANGE

GRANDE PREE DE VARADES ET BOIRE TORSE

REFERENCE : Carte IGN 1/25 000 Ancenis 7-8 , Varades.

LOCALISATION : Communes d'Anetz, Varades.

DESCRIPTION : Prairies naturelles humides, Bocage à Frêne, plus ou moins ouvert, Boires.

INTERETS :

- Nidification : Les prairies accueillent au printemps, une avifaune particulièrement remarquable.

Les espèces nicheuses caractéristiques y sont : Râle des Genêts, Caille, Bergeronnette printanière, Alouette des champs, Bruant Proyer etc...).

Les boires abritent une avifaune nicheuse inféodée au milieu palustre : Grèbe Castagneux, Poule d'eau etc...).

- Migration : Lors de la migration pré-nuptiale surtout, les prairies sont fréquentées par quelques espèces de Limicoles qui y font halte. Les poses importantes sont surtout dues à deux espèces : Pluvier Doré et Vanneau. D'autres espèces s'y arrêtent lors de leur migration : Pipits, Traquets etc...

- Hivernage : En hiver, les prairies sont surtout fréquentées par les troupes de Vanneaux et de Pluviers Dorés, observés en grand nombre lors des coups de froid.

Présence d'Anatidés lors des coups de froid.

COTATION des milieux naturels d'après les critères zoologiques : Z 1 à Z 4

DEGRADATIONS ET MENACES :

- Transformation de la prairie en zone de cultures (maisculture, popiculture).

- Pression de chasse excessive en hiver.

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
GREBE CASTAGNEUX	4 N	3 N	N <	5 couples
CANARD COLVERT	5 N	4 N	N	
SARCELLE D'ETE	4 N	2 N	N <	5 couples
CANARD SOUCHET	3 N	1 N - 2 N	N	occasionnelle (?)
CAILLE DES BLES	5 N	2 N	N <	5 couples
RALE DES GENETS	4 N	3 N	N <	15 couples
POULE D'EAU	6 N	5 et 4 N	N+M+H	
FOULQUE MACROULE	5	5 et 4 N	M + H	
VANNEAU HUPPE	6	4 - 5	M + H	≤ 5 000
PLUVIER DORE	5	3 - 4	M + H	< 300
BECASSINE DES MARAIS	5	4	M + H	≤ 150
BARGE A QUEUE NOIRE	5	4	M	≤ 30
MOUETTE RIEUSE	6	5	M + H	
GUIFETTE NOIRE	5	3 - 4	M	< 20
ALOUETTE DES CHAMPS	7 N	5 N	N+M+H	
PIPIP FARLOUSE	6	4	M + H	
BERGERONNETTE PRINT.	5 N	3 N	M	N < 40 couples
CHOUCAS	5	4	M + H	
CORBEAU FREUX	5	5	M + H	

(1) Hivernants et Migrateurs

1 = moins de 10 oiseaux
2 = moins de 100 oiseaux
3 = moins de 1.000 oiseaux
4 = moins de 10.000 oiseaux
5 = moins de 100.000 oiseaux
6 = moins de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

1 N = moins de 10 couples
2 N = moins de 100 couples
3 N = moins de 1.000 couples
4 N = moins de 10.000 couples
5 N = moins de 100.000 couples
6 N = moins de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
TRAQUET TARIER	5 N	3 N	N <	40 couples
BRUANT PROYER	6 N	4 N	N <	50 couples
BRUANT DES ROSEAUX	5 N	4 N	N+M+H	

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 12

GREVES DE L'ILE MOQUART ET DU BOIS VERTREFERENCE : Carte IGN 1/25 000 : VaradesLOCALISATION : Communes de Varades et Anetz.DESCRIPTION : Lit apparent du fleuve : Grèves, vasières et eau libre.INTERETS :

- Site d'escale d'importance lors de la migration pré et post-nuptiale pour les Limicoles (Chevaliers, Bécasseaux ...) et les Laridés (Mouettes).
- Site de nidification d'importance pour les Sternes Naines, Pierre-garin, et le Petit Gravelot (dernier site fluvial du département d'importance de par ses effectifs).

COTATION d'après les critères zoologiques : Z 4DEGRADATIONS ET MENACES :

- Dérangements pour l'avifaune nicheuse des grèves, due à la surfréquentation du site par les pêcheurs, promeneurs etc...
- Extraction clandestine de sable (accès au Bois Vert).

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur
GRAND CORMORAN	4 à 5	4	H
HERON POURPRE	5	4	M + H
VANNEAU HUPPE	6	4 - 5	M < 500
GRAND GRAVELOT	5	3 - 4	M < 100
PETIT GRAVELOT	4 N 5	2 N 3	N < 30 couples M < 100
BECASSINE DES MARAIS	5	4	M < 200
CHEVALIER GUIGNETTE	5	3	M < 50
CHEVALIER CULBLANC	5	3	M < 10
CHEVALIER GAMBETTE	5	3 - 4	M < 40
CHEVALIER ARLEQUIN	5	3 - 4	M < 5
CHEVALIER ABOYEUR	5	3 - 4	M < 20
CHEVALIER COMBATTANT	5	4	M < 5
MOUETTE RIEUSE	6	5	M + H
STERNE PIERREGARIN	4 N	3 - 4 et 3 N	M N < 25 couples
STERNE NAIN	3 N	2 N	M N < 25 couples
MARTIN PECHEUR	4 N	2 N	N+M+H

(1) Hivernants et Migrateurs

- 1 = moins de 10 oiseaux
- 2 = moins de 100 oiseaux
- 3 = moins de 1.000 oiseaux
- 4 = moins de 10.000 oiseaux
- 5 = moins de 100.000 oiseaux
- 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
- 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

- 1 N = moins de 10 couples
- 2 N = moins de 100 couples
- 3 N = moins de 1.000 couples
- 4 N = moins de 10.000 couples
- 5 N = moins de 100.000 couples
- 6 N = moins de 1.000.000 couples
- 7 N = plus de 1.000.000 couples

ESPECES LES PLUS CARACTERISTIQUES

NUMERO DE SITE : 13

PRAIRIE DE MONTRELAISMARAIS DE BRAYREFERENCE : Carte IGN/25 000 : VaradesLOCALISATION : Communes de Montrelais, Le Fresne sur Loire.DESCRIPTION : Prairie naturelle, Boires, Bocage à frêne, Marais.INTERETS :

- Nidification : Ces prairies abritent une avifaune nicheuse intéressante (Râle des genêts, Alouette des champs, Bergeronnette printanière, Traquet tarrier, Bruant proyer etc ...). Les boires et le marais accueillent une avifaune inféodée au milieu palustre (Grèbe castagneux, Canard colvert, Sarcelle d'été, Foulque etc...)

- Migration : Lors des migrations, les marais sont fréquentés par les canards et quelques espèces de limicoles. La prairie accueille de nombreuses espèces de petits passereaux lors du passage et en hivernage.

COTATION DES MILIEUX NATURELS D'APRES LES CRITERES ZOOLOGIQUES : Z 1 à Z 4DEGRADATIONS ET MENACES :

- Transformation de la prairie naturelle de fauche en zone de culture (Populiculture).

ESPECES	STATUT NATIONAL (1)	STATUT DEPARTEMENTAL (1)	STATUT SUR LE SITE	
			H = Hivernant M = Migrateur N = Nicheur	
GREBE CASTAGNEUX	4 N	3 N	N <	5 couples
CANARD COLVERT	5 N	4 N	N <	10 couples
SARCELLE D'ETE	4 N	2 N	N <	5 couples
RALE DES GENETS	4 N	3 N	N <	25 chant.
POULE D'EAU	6 et 6 N	5 et 4 N	N+M+H	
FOULQUE	5 N à 6 N	5 et 4 N	N <	5 couples
MARTIN PECHEUR	4 N et 5	3	M + H	
ALOUETTE DES CHAMPS	7 et 7 N	5 N	N+M+H	
BERGERONNETTE PRINT.	5 N	3 N	N <	30 couples
LORIOT D'EUROPE	5 N	3 N	N	
TRAQUET TARRIER	5 N	3 N	N <	20 couples
BRUANT PROYER	6 N	4 N	N	
BRUANT DES ROSEAUX	6 et 5 N	4 N	N+M+H	

(1) Hivernants et Migrateurs

1 = moins de 10 oiseaux
 2 = moins de 100 oiseaux
 3 = moins de 1.000 oiseaux
 4 = moins de 10.000 oiseaux
 5 = moins de 100.000 oiseaux
 6 = moins de 1.000.000 oiseaux
 7 = plus de 1.000.000 oiseaux

(1) Nicheurs du site

1 N = moins de 10 couples
 2 N = moins de 100 couples
 3 N = moins de 1.000 couples
 4 N = moins de 10.000 couples
 5 N = moins de 100.000 couples
 6 N = moins de 1.000.000 couples
 7 N = plus de 1.000.000 couples

3. DEGRADATIONS, MENACES ET MESURES DE PROTECTION

3.1. DEGRADATIONS REALISEES, EN COURS OU PREVISIBLES

- 3.1.1. Dragages et extractions de sable dans le lit du fleuve ayant pour conséquences :
- Abaissement du lit fluvial, modifiant l'équilibre écologique dans les zones humides et riveraines du val (assèchement progressif
 - Erosion anormale des berges ;
 - Remontée de la salinité dans l'estuaire modifiant les milieux et donc la flore et la faune.
- 3.1.2. Perte de milieux naturels due à la progression de l'urbanisation (banlieue de Nantes), l'industrialisation (estuaire de la Loire) et l'agriculture :
- Destruction et transformation des zones naturelles (endiguement des berges, extraction de sable sur les îles, drainage des marais et des prairies humides, remblaiement des vasières, prairies et marais qui sont des milieux vitaux pour l'avifaune).
 - Extension abusive de la monoculture sur les prairies naturelles (maïsiculture, popiculture) peu favorable pour l'avifaune.
- 3.1.3. Dérangements pour l'avifaune nicheuse des grèves (Sternes, Petits Gravelots) due à une fréquentation excessive des pêcheurs, baigneurs etc...
- 3.1.4. Barrages sur le bassin supérieur de la Loire, supprimant les amplitudes élevées de niveau d'eau favorables à la création de certains habitats (grèves → sternes ...)

3.2. PROTECTION SOUHAITEE

La conservation de zones naturelles encore existantes, intégrées aux activités humaines serait souhaitable en :

- limitant l'endiguement des berges, l'extraction de sable dans le lit mineur et sur les îles, le remblaiement des zones vitales, et l'extension de la monoculture sur les prairies naturelles en maintenant les activités agricoles traditionnelles (pacage, fauche);
- classant en réserve les zones de grande valeur pour l'avifaune (estuaire, Basse-Loire, marais de Grée);
- soumettant à une mesure d'arrêt de biotope, certains sites d'intérêt pour l'avifaune (grèves, îles etc...).

4. CONCLUSION

Nous avons passé en revue les principaux sites de la vallée de la Loire, remarquables pour l'avifaune.

Il faut insister sur :

- l'importance qu'ont ces zones d'escale pour l'avifaune migratrice paléarctique lors des migrations entre les zones d'hivernage du continent africain et les zones de nidification nord-européennes.
- Leurs rôles en tant que zone d'hivernage et de nidification, lorsque les conditions de tranquillité sont satisfaisantes.

Certains sites n'ont pas été pris en compte dans cet inventaire (grèves du lit mineur, ripisylves, îles, valls ...). Cependant, ces milieux jouent un rôle non négligeable pour l'avifaune en période de nidification et aux passages.

